

INFORMATIONS GÉNÉRALES
MATURITÉ SPÉCIALISÉE COMMUNICATION-INFORMATION

La maturité spécialisée *communication-information* (MSCI) s'obtient en une année. Le titre *Maturité spécialisée communication-information* donne accès à l'admission en 1^{ère} année de *Bachelor* à la:

Haute école de gestion (HEG) dans les formations :

- Informaticienne/informaticien de gestion
- spécialiste en information documentaire

Haute Ecole de Gestion & Tourisme (HES-Valais) dans la formation de

- gestionnaire de tourisme.

Selon les années et le nombre de places disponibles, une procédure de régulation à l'admission peut être mise en place par la HEG & Tourisme.

Conditions d'admission :

- avoir obtenu le certificat de culture générale option communication-information, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle;
- avoir atteint un niveau B1 certifié selon le cadre européen commun de référence (CECR) dans les *deux langues secondes* étudiées :
 - o en anglais et allemand ou italien pour l'informatique de gestion ;
 - o en allemand, anglais ou italien pour l'information documentaire ;
 - o en allemand et en anglais pour l'orientation tourisme.
- avoir effectué un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat d'ECG, après l'obtention du titre. Le séjour doit être validé par un employeur ou une institution qui atteste d'une activité dans la langue cible. L'objectif du séjour linguistique est le développement des capacités de communication orale par l'immersion.
- avoir obtenu un contrat de stage de :
 - o 28 semaines à 80% dans le domaine professionnel de l'information documentaire, de septembre 2024 à juin 2025 (le vendredi doit rester libre);
 - o 24 semaines à 100% dans le domaine professionnel du tourisme ou de l'organisation d'événements, de septembre 2024 à mars 2025.

Une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

En cas de questions liées à l'admission en MSCI, veuillez-vous référer au document "*FAQ MSCI 2024-2025*". Si vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question, veuillez prendre contact avec la personne en charge de la MSCI au sein de votre ECG.

Exigences dans les langues étrangères:

information documentaire	informatique de gestion	tourisme
anglais (recommandé) et allemand ou italien	anglais (obligatoire) et allemand ou italien	anglais et allemand (obligatoires)

Avant l'entrée en MSCI	- Niveau B1 certifié selon le cadre européen commun de référence (CECR) dans les deux langues secondes étudiées au certificat. La liste des attestations linguistiques acceptées par l'ECG figure à la page 3.
	- Séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat, effectué et validé

Pour l'obtention de la MSC I	- Niveau B2 certifié selon le cadre européen commun de référence (CECR) dans les deux langues secondes étudiées au certificat. La liste des attestations linguistiques acceptées par l'ECG figure à la page 3.
	- Séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'autre des deux langues étudiées au certificat, effectué et validé

Contenus de la maturité :

- en *informatique de gestion* : - cours et ateliers en année passerelle à l'ESIG;
- en *information documentaire* : - stage(s) de 28 semaines à 80 %;
- cours à la HEG;
- en *tourisme* : - stage(s) de 24 semaines à 100 %;
- cours par un enseignant de la HEG & Tourisme (HES-Valais);
- dans les trois domaines : - le travail de maturité spécialisée.
- deux séjours linguistiques* de 5 semaines attestés par un employeur ou une institution (un durant l'été précédant l'entrée en MSC I et l'autre l'été suivant l'année de MSC I).
- deux certificats de niveau B2, selon le CECR, dans les deux langues secondes de la MSC I;

Obtention du titre de la maturité :

- en *informatique de gestion* : - réussite de l'année passerelle à l'ESIG;
- en *information documentaire* : - validation des 28 semaines de stage;
- validation des cours de la HEG;
- en *tourisme* : - validation des 24 semaines de stage et des cours généraux;
- dans les trois domaines : - réussite du travail de maturité (dossier, réalisation, soutenance).
- validation des deux séjours linguistiques dans une région linguistique correspondant aux langues étudiées au certificat.
- obtention de la certification B2 dans les deux langues secondes de la MSC I ;

* Les deux séjours linguistiques sont obligatoires pour l'obtention du titre MSC I. Il est vivement recommandé de contracter une assurance annulation au moment d'organiser ces séjours linguistiques. En ce qui concerne le deuxième séjour, le programme professionnel MSC I en Europe (*EL&M DIP*), permet de remplacer le séjour linguistique classique par un stage professionnel en entreprise à l'étranger. Davantage d'informations à ce sujet seront communiquées aux élèves durant leur année MSC I (<https://edu.ge.ch/site/elem/msci-programme-de-stage-professionnel-europe/>).

Concernant la certification B2:

- Les élèves ont la possibilité de passer des examens de niveau B2, à leur charge, auprès d'un organisme accrédité par le DIP (cf. liste en page 4), afin d'obtenir les certificats de langue nécessaires à l'obtention du titre MSC I;
- Une session d'examens est également proposée par l'ECG aux élèves à la fin de leur année de formation MSC I. Si les élèves obtiennent des résultats insuffisants à celle-ci, il sera de leur responsabilité de s'inscrire, à leurs frais, à une session d'examens externe afin de repasser l'intégralité des quatre activités langagières. Aucune session de rattrapage en interne ne sera mise en place.

Le passage du niveau B1 au B2 exige de développer des compétences linguistiques spécifiques de niveau avancé. Les deux séjours linguistiques ainsi que les cours mis en place entre mars et juin visent à apporter une aide, mais doivent impérativement être accompagnés d'un travail personnel accru et régulier de la part de l'élève pour réussir. En outre, même si le TMsp, les deux séjours linguistiques et le stage encadré/l'année de passerelle ESIG sont validés, le diplôme MSC1 sera mis en suspens tant que la certification B2 dans les deux langues secondes n'est pas obtenue. Le délai pour obtenir ces deux attestations B2 est fixé à la rentrée scolaire suivant l'année de MSC1.

Sites d'info :

- ECCG Aimée-Stitelmann: <https://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann/>
- Haute école de gestion Genève : <http://www.hesge.ch/heg/>
- Haute Ecole de Gestion & Tourisme (HES-Valais) : participez à la visite : étudiant d'un jour <https://www.hevs.ch/fr/hautes-ecoles/haute-ecole-de-gestion/tourisme/>

Liste des examens de langue secondes validés par la DGESII:

	B1	B2	C1	C2
Anglais	Attestation B1 délivrée par l'ECG (examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (fin de cursus MSC1)	-	-
	Cambridge English: Preliminary	Cambridge English: First	Cambridge English: Advanced	Cambridge English: Proficiency
	TELC English B1	TELC English B2	TELC English C1	TELC English C2
	Cambridge English: IELTS (le niveau atteint varie selon les résultats obtenus)			
	Integrated Skills in English 1 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 2 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 3 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 4 (ISE – Trinity College London)

	B1	B2	C1	C2
Allemand	Attestation B1 délivrée par l'ECG (examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (fin de cursus MSC1)	-	-
	Goethe Zertifikat B1	Goethe Zertifikat B2	Goethe Zertifikat C1	Goethe Zertifikat C2
	ÖSD Zertifikat B1	ÖSD Zertifikat B2	ÖSD Zertifikat C1	-
	TELC Deutsch B1	TELC Deutsch B2	TELC Deutsch C1	TELC Deutsch C2
	-	Test DaF (le niveau atteint varie selon les résultats obtenus)		-

	B1	B2	C1	C2
Italien	Attestation B1 délivrée par l'ECG (examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (fin de cursus MSC1)	-	-
	DILI B1	DILI B2	DALI C1	DALI C2
	CELI 2	CELI 3	CELI 4	CELI 5

PROCESSUS D'INSCRIPTION A LA MATURITE SPECIALISEE
COMMUNICATION-INFORMATION

Echéancier

Décembre 2023 Dans chacune des ECG	Séance d'information obligatoire aux élèves de 3 ^{ème} année OSP communication-information
Mercredi 6 décembre 2023 Mercredi 17 avril 2024 Mercredi 6 mars 2024	Séances d'information de la Haute Ecole de Gestion Portes ouvertes à la Haute Ecole de Gestion PRESENCE OBLIGATOIRE pour les intéressés
Janvier à mai 2024	Découverte de la HEG & Tourisme de la HES-SO Valais à Sierre – étudiant d'un jour Inscription sur le site: https://www.hevs.ch/fr/hes-sovalais-wallis/page/etudiante-d-un-jour-5461
Entre février et mars 2024 (Date et heure à préciser) à l' ECCG Aimée Stitelmann pour les élèves de toutes les ECG	Séance d'information: les contenus des trois filières, la recherche de stages, le séjour linguistique et les certificats de langues PRESENCE OBLIGATOIRE pour les intéressés
Du 26 février au 8 mars 2024, 17h dernier délai	Inscription en MSCl
Février à septembre 2024	Organisation du 1 ^{er} séjour linguistique (été 2024) Recherche de stage(s) à faire valider par l'ECG pour la MSCl Tourisme et MSCl information documentaire
Juin 2024	Certificat de l'ECG avec au moins 4.0 dans l'OSP communication-information
Mardi 25 juin 2024 à l' ECCG Aimée-Stitelmann pour les élèves de toutes les ECG (horaire et salle à préciser)	Les élèves seront convoqués pour: - fournir les documents justifiant l'organisation du premier séjour linguistique (transports, activités prévues sur place, etc.); - transmettre les deux certificats de langue de niveau B1.
Dans la semaine du 24 juin 2024	Confirmation de l'admission provisoire en MSCl (un courriel sera envoyé par l'ECCG Aimée-Stitelmann aux élèves admis provisoirement et les documents importants liés à la rentrée MSCl seront joints à cet envoi)
Dès la confirmation d'inscription de juin 2024	Organisation du deuxième séjour linguistique à prévoir durant l'été 2025 (sous la responsabilité et à la charge des élèves). Préparation aux certificats de niveau B2 dans les deux langues de la MSCl.
Pour l'informatique de gestion: Jeudi 15 août 2024, de 10h à 12h Pour le tourisme et l'information documentaire: Lundi 9 septembre 2024, de 10h à 12h à l' ECCG Aimée-Stitelmann pour les élèves de toutes les ECG (salle à préciser)	Validation des séjours linguistique réalisés durant l'été 2024 PRESENCE OBLIGATOIRE
Lundi 19 août 2024 Dès le 2 septembre 2024 (ou au plus tard le 30 septembre 2024)	Début de l'année MSCl: - Informatique de gestion: cours et ateliers à l'ESIG - Tourisme et information documentaire : début des stages